
BONNARD / MASSENA

1 message

DUVAL Lionel <lionel.duval3@wanadoo.fr>
À : bonnard63@gmail.com

22 avril 2026 à 12:03

Monsieur et Madame BONNARD**12 boulevard Thermal****63100 CLERMONT-FERRAND**

CLERMONT-FERRAND le 22 avril 2026

mail**Nos réf : BONNARD / MASSENA**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir extraire de ce pli, les conclusions de reprise d'instance qui m'ont été signifiées par le Conseil de Madame MASSENA.

Dans la mesure où je n'entends plus assurer la défense de vos intérêts, il est impératif que vous me transmettiez les coordonnées du Conseil dont vous entendez désormais faire choix.

Enfin, je vous prie de bien vouloir, comme vous vous y êtes engagés auprès de mon Bâtonnier, procéder au règlement de ma facture du 29 janvier 2026, non acquittée par vos soins.

Vous en trouverez, pour information, un nouvel exemplaire.

A réception de votre règlement, le dossier sera transmis à mon successeur.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

L. DUVAL

P.J. : conclusions adverses

facture

Lionel DUVAL, avocat

33 place de jaude

63000 CLERMONT FERRAND

Tel 04.73.93.80.09

Fax 04.73.93.40.21

Mail LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr

Eu égard au nombre croissant de fraudes, nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est plus envoyé, par mail, de RIB.

Si vous deviez être destinataire d'un tel document, je vous invite à prendre attache auprès du Cabinet pour le signaler, afin que nous vérifions ensemble les 6 derniers numéros de celui-ci.

Ce message est confidentiel et est exclusivement réservé à son ou ses destinataires désignés. Son contenu peut relever du secret professionnel et ne peut en aucun cas être communiqué à toute personne autre que son ou ses destinataires désignés. Si vous avez reçu ce message par erreur, vous êtes tenu de respecter sa confidentialité et nous vous prions de nous avertir immédiatement.

Conformément aux articles 13 et 15 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous êtes informés que :

- l'Avocat met en œuvre le traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la prise de rendez-vous, la gestion, la facturation, la comptabilité, le recouvrement et le suivi des dossiers de ses clients,*
- ces données sont collectées pour la bonne gestion des dossiers, dans un cadre contractuel ou précontractuel à la demande du client. L'intérêt légitime du traitement des données réside dans la mission confiée à l'Avocat : Assistance et représentation en justice, règlement amiable des litiges, consultation et conseils juridiques,*
- le destinataire des données est Maître Lionel DUVAL, Avocat inscrit au Barreau de Clermont-Ferrand, à l'adresse : **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, téléphone : 04.73.93 80 09, mail : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr,*
- la durée de conservation de ces données est de 5 ans à compter de l'issue de la mission de l'Avocat,*
- vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'interrogation, mais également du droit de demander une limitation du traitement ou de s'opposer au traitement des données personnelles, et du droit à la portabilité des données,*
- vous devez adresser votre demande à l'adresse électronique suivante : LIONEL.DUVAL3@wanadoo.fr ou par courrier postal au cabinet de Maître Lionel DUVAL, **33 Place de Jaude, 63000 CLERMONT-FERRAND**, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé,*
- une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée,*
- des informations complémentaires concernant l'exercice de ce droit sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr>*

 20260422_122817.pdf
361K